

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 5 mars 2018 à 19 h 30**.

Monsieur le maire M. Robert Julien préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien

Siège n° 4 : M. Claude Lapolice

Siège n° 2 : M. Christian Lemay

Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland

Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce

Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Est également présente :

Mme Mylène Houle, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire M. Robert Julien constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

053-03-2018

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.



ORDRE DU JOUR
Séance du 5 mars 2018

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 5 février 2018

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer – Février 2018
- 5 Vente pour taxes 2018
- 6 ADMQ - Adhésion 2018
- 7 Signataires autorisés - BNC
- 8 Signataires autorisés - Caisse Desjardins Des Chênes
- 9 Signataire autorisé - Protocole d'entente - MRC
- 10 Désignation et délégation de responsabilités - Loi sur l'accès aux documents
- 11 Appui - Partenaires 12-18
- 12 CNESST – Protection des bénévoles 2018

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

- 13 Démission de la DGA
- 14 Ouverture du poste de DGA
- 15 Abonnement Québec municipal au montant de 321.93 \$
- 16 Refinancement d'un emprunt
- 17 Embauche de Madame Sylvie Viens à titre de formatrice

Sécurité incendie

- 18 Prévention 2018

Premiers Répondants

Voirie

- 19 MTMDET - Reddition de compte 2017
- 20 Balayage des rues
- 21 Abat-Poussière
- 22 Scellement des fissures
- 23 Nivelage
- 24 Fauchage
- 25 Lignages des rues
- 26 Réfection rue des sores – Mandater Durocher Dauphinois Julien, notaires inc.

Hygiène du milieu

- 27 ARPE - Autorisation de signature pour entente de collecte
- 28 Mois de l'arbre et des forêts
- 29 Gestion des boues de fosses septiques - appel d'offres

Urbanisme et zonage et développement

- 30 Eau usée du stadiaume Réso.
- 31 Avis de motion projet de règlement 232-2018 concernant la tarification des permis
- 32 Adoption du projet de règlement 232-2018 concernant la tarification des permis

Loisirs et culture

- 33 Locations de salle municipale - CSRG -7 avril et 5 mai
- 34 Appui - Projet de sentier sur glace
- 35 Demande de gratuité pour location de salle municipale - École St-Guillaume et St-Bonaventure
- 36 Autorisation du club 4x4 - cantine
- 37 Autorisation pour permis de cantine – Agrilait

Général

Varia :

- 38

Correspondance

- 39

Période de questions

- 40

Levée de la séance

- 41

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

INFORMATION

CONSEIL – Lundi 9 avril 2018

ADOPTÉE

054-03-2018 3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2018

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

055-03-2018 4. ADOPTION DES COMPTES A PAYER – FEVRIER 2018

Total des salaires :..... 20 197.36 \$
Total capital et intérêt :..... 0.00 \$
Total incompressible :..... 30 703.01 \$
Total à payer :..... 52 106.92 \$
Grand total des déboursés :..... 103 007.29 \$

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés, mais de retenir la facture concernant les pompiers de la municipalité de Saint-Bonaventure pour éclaircissement.

ADOPTÉE

056-03-2018 5. VENTE POUR TAXES 2018

CONSIDERANT QU'en vertu de l'article 985 du Code Municipal, les arrérages se prescrivent par trois (3) ans;

CONSIDERANT QUE la liste des personnes endettées envers la municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond au plus tard le 20 mars 2018 en vue de vente pour non-paiement de taxes;

CONSIDERANT QU'à la date de la présente séance, la liste des personnes endettées s'établit comme suit :

<u>Matricule</u>	<u>No client</u>	<u>Grand total</u>
6182 88 4388	486	1669.88 \$
6483 19 3623	886	3005.77 \$
5679 37 6255	10	1662.02 \$
6182 45 7901	347	2200.42 \$
6183 92 8116	533	4265.26 \$
6081 59 6650	203	466.62 \$
6183 91 6293	531	1503.29 \$
6387 94 2057	856	1357.01 \$
6283 56 5048	1094	47.61 \$

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

CONSIDERANT QU'un avis de rappel a été envoyé par courrier recommandé le 9 février 2018, aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2016.

CONSIDERANT QUE la présence d'une personne représentant la municipalité est requise lors de la journée de ventes pour taxes, qui se tiendra le jeudi 14 juin 2018 aux locaux de la MRC de Drummond;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de faire parvenir la liste des personnes endettées envers la municipalité à la MRC de Drummond dans les délais prescrits, pour tout solde dû au 31 décembre 2016, supérieur à 15 \$.

Il est aussi résolu :

- a) Que le pourcentage d'intérêt applicable pour l'année 2016 est établi à 12 % comme indiqué à l'article 8 du Règlement N°: 196-2016 intitulé : *Règlement numéro 196-2016 – règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2016 et leurs conditions de perception*;
- b) Que le pourcentage d'intérêt applicable pour l'année 2017 est établi à 12 % comme indiqué à l'article 8 du Règlement N°: 211-2017 intitulé : *Règlement numéro 211-2017 – règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2017 et leurs conditions de perception*;
- c) D'autoriser Mme Mylène Houle, directrice générale par intérim ou M. Robert Julien, maire, à agir à titre de représentant de la municipalité de Saint-Guillaume lors de la journée de ventes pour taxes qui se tiendra le 14 juin 2018, aux locaux de la MRC de Drummond.
- d) D'autoriser Mme Houle, ou M. Julien à enchérir, si le besoin se présente, sur les immeubles situés sur notre territoire qui seront mis en vente, au montant total équivalent aux taxes municipales et scolaires.

ADOPTÉE

057-03-2018

6. ADMQ – ADHESION 2018

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à l'ADMQ (*Association des directeurs municipaux du Québec*) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour Mme Mylène Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, au coût approximatif de 450 \$ plus les taxes applicables, n'incluant pas la partie assurance.

ADOPTÉE

058-03-2018

7. SIGNATAIRES AUTORISES – BNC

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que soient retirés Mme Véronique Trudel et Mme Martine Bernier à titre de représentantes de la municipalité de Saint-Guillaume à l'égard de tout compte qu'elle détiendra à la Banque Nationale du Canada.

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

Il est aussi résolu que soient nommés M. Robert Julien ainsi que Mme Mylène Houle, comme représentants de la municipalité de Saint-Guillaume à l'égard de tout compte qu'elle détiendra à la Banque Nationale du Canada :

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que Mme Véronique Trudel et Mme Martine Bernier ne sont plus représentantes et ne sont plus autorisées à exercer de pouvoirs de gestion au nom de la municipalité de Saint-Guillaume.

QUE M. Robert Julien et Mme Mylène Houle agiront à compter de la date de la présente résolution, au titre de représentants de la municipalité de Saint-Guillaume et exerceront les pouvoirs de gestion suivants :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité de Saint-Guillaume;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité de Saint-Guillaume;
- Signer tout document ou convention utiles pour la bonne marche des opérations de la municipalité de Saint-Guillaume;
- À l'égard des emprunts de cette dernière et des garanties qu'elle pourra consentir;
- Pourront aussi, au nom de la municipalité de Saint-Guillaume, faire, signer, et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et aux garanties de la municipalité Saint-Guillaume.

ADOPTÉE

059-03-2018

8. SIGNATAIRES AUTORISÉS – CAISSE DES JARDINS DES CHÊNES

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyé par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser et de désigner le maire M. Robert Julien et la directrice générale / Secrétaire trésorière par intérim Mme Mylène Houle à signer pour et au nom de la municipalité, le formulaire de Caisse Desjardins, intitulé « *Résolution et attestation concernant l'administration d'une municipalité* », concernant les représentants et déterminant leurs pouvoirs, comme si tout au long ici reproduit.

ADOPTÉE

060-03-2018

9. SIGNATAIRE AUTORISÉ – PROTOCOLE D'ENTENTE – MRC

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyé par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser et de désigner la directrice générale / Secrétaire trésorière par intérim, Mme Mylène Houle, à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente concernant le dossier du Fonds de la ruralité portant sur l'enseigne numérique.

ADOPTÉE

061-03-2018

10. DESIGNATION ET DELEGATION DE RESPONSABILITES – LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de désigner Mme Mylène Houle, directrice générale/ secrétaire trésorière par intérim à titre de responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux

documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.
(L.R.Q., c. A-2.1, a.8)

ADOPTÉE

062-03-2018

11. APPUI- PARTENAIRES 12-18

Lettre d'appui à l'endroit de Partenaires 12-18 pour son projet de développement dans la MRC de Drummond.

Partenaires 12-18 prône une stratégie de développement des communautés visant le bien-être collectif dans ses dimensions économique, sociale, culturelle et politique appliquée selon une approche d'intervention intersectorielle.

Volet « Développement de la santé » :

CONSIDERANT QUE l'approche de Partenaires 12-18 se veut une grande école de vie qui responsabilise les adolescents devant les besoins qu'ils ont eux-mêmes identifiés ;

CONSIDERANT QUE les adolescents demeurant en milieu rural vivent les mêmes problématiques que ceux vivant en milieu urbain et qu'à cela, il faut ajouter l'éloignement dans lequel ils se retrouvent les soirs, les fins de semaine et pendant les vacances scolaires, loin des services d'aide de leur école ;

CONSIDERANT QUE Partenaires 12-18 permet un accompagnement auprès des adolescents en difficulté (environ 100 demandes d'aide reçues à chaque année) dans une perspective de développement de leurs capacités à identifier les solutions à leurs problèmes ;

CONSIDERANT QUE les actions de Partenaires 12-18 permettent aux adolescents demeurant en milieu rural à prendre soin d'eux (psychologiquement et physiquement) dès leur jeune âge, préparant ainsi une belle relève pour la région, la santé globale des communautés servies en est ainsi améliorée ;

CONSIDERANT QUE les actions de Partenaires 12-18 débordent des frontières des municipalités servies ;

Volet « Loisir » :

CONSIDERANT QUE pour contrer les causes de la dévitalisation, Partenaires 12-18 mise sur les capacités d'innovation et le dynamisme des adolescents habitant nos municipalités ;

CONSIDERANT QUE par son volet « Loisir », Partenaires 12-18 développe chez les adolescents leur esprit d'initiative et d'entrepreneuriat et encourage leur participation active dans les communautés rurales avec la précieuse collaboration des parents et les différents acteurs locaux ;

CONSIDERANT QUE l'implication dans un Comité 12-18, au courant de la période de l'adolescence, permet aux jeunes d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement des conseils d'administration ;

CONSIDERANT QUE le sens des responsabilités, la confiance en soi et le leadership sont les trois principales capacités que les adolescents développent dans cette aventure ;

CONSIDERANT QUE le fait de s'impliquer socialement au cours de sa jeunesse, notamment dans un Comité 12-18, favorise un sentiment d'appartenance plus prononcé et l'émergence de citoyens engagés dans la société et dans leur milieu ;

CONSIDERANT QUE le Comité 12-18 permet une reconnaissance, par le milieu, de la place et des apports des adolescents et qu'ils améliorent leur situation en milieu rural ;

CONSIDERANT QUE nous voulons encourager la relève dans nos instances décisionnelles, faire une place aux adolescents et appuyer les initiatives qui leur permettent d'améliorer leur qualité de vie et de dynamiser notre milieu ;

CONSIDERANT la structure souple, économique et bien adapté au milieu rural de Partenaires 12-18 ;

Il est proposé par M. Claude Lapolice, appuyé par M. Christian Lemay et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Guillaume appuie cette demande présentée au Centre Intégré Universitaire Santé et Services Sociaux Mauricie et Centre-du-Québec afin qu'un financement adéquat et récurrent soit accordé à Partenaires 12-18. Cette ressource pourra ensuite offrir ses formateurs services aux adolescents demeurant dans les municipalités rurales de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

063-03-2018

12. CNESST – PROTECTION DES BENEVOLES 2018

CONSIDERANT QUE sept (7) personnes sont bénévoles au niveau des premiers répondants pour approximativement 250 heures par année;

CONSIDERANT QUE vingt (20) personnes sont bénévoles au niveau de la bibliothèque pour approximativement 1250 heures par année;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser la protection CNESST aux bénévoles pour 1 500 heures par année, et ce, au taux horaire du salaire minimum en vigueur et cela représente un montant CNESST approximatif de 350 \$.

ADOPTÉE

064-03-2018

13. DEMISSION DE LA DGA

CONSIDERANT QUE Mme Véronique Trudel a présenté une lettre de démission de son poste de directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Guillaume.

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'accepter la démission de Mme Véronique Trudel.

ADOPTÉE

065-03-2018

14. OUVERTURE DU POSTE DE DGA

CONSIDERANT QUE Mme Véronique Trudel a présenté une lettre de démission de son poste de directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Guillaume.

ATTENDU QUE le poste de directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe doit être ouvert sur Internet sur plusieurs sites afin de combler ce départ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'accepter l'ouverture de poste.

ADOPTÉE

066-03-2018 **15. ABONNEMENT QUEBEC MUNICIPAL AU MONTANT DE 321.93 \$**

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu de **renouveler** l'adhésion au service internet de Québec Municipal pour la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019 au montant de 321.93 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

067-03-2018 **16. REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

ATTENDU QUE la municipalité doit prévoir des frais d'escompte qui seront payables par le fonds général de la municipalité;

SUR PROPOSITION par M. Jocelyn Chamberland et appuyé par Mme Dominique Laforce, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité pour le Règlement d'emprunt 171-1-2012 Pavage 2012.

ADOPTÉE

068-03-2018 **17. EMBAUCHE DE MADAME SYLVIE VIENS A TITRE DE FORMATRICE**

CONSIDERANT QUE la nouvelle directrice générale par intérim aura besoin de formation temporairement et de soutien le temps de combler le poste de directeur (trice) général(e) adjoint(e) ;

CONSIDERANT la discussion des membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de nommer Mme Sylvie Viens, à titre de formatrice. Il est aussi résolu que Mme Viens soit rémunérée à l'heure selon les conditions définies par l'entente conclue entre les deux parties.

ADOPTÉE

SECURITE INCENDIE

069-03-2018

18. PREVENTION 2018

CONSIDERANT la 7^e année des services de prévention incendie en conformité avec le schéma de couverture de risque;

CONSIDERANT QUE M. Jean Milhomme est toujours disponible afin d'assumer les fonctions de préventionniste;

CONSIDERANT QUE cette année M. Jean Milhomme est disponible en soirée et le samedi durant la journée dès la fin juin;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser le mandat prévention 2018 et d'en informer les municipalités participantes à l'entente.

ADOPTÉE

PREMIERS REpondants

VOIRIE

070-03-2018

19. MTMDET – REDDITION DE COMPTE 2017

CONSIDERANT QUE le MTMDET (*Ministère des Transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports*) a versé une compensation de 84 792.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDERANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDERANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu que le conseil municipal informe le MTMDET de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

071-03-2018

20. BALAYAGE DES RUES

CONSIDERANT QUE l'entreprise Mirroy a déposé une offre de service concernant le balayage des rues pour la saison 2018;

CONSIDERANT QUE la description de l'offre de service se lit comme suit :

- Balai aspirateur de type « pure vacuum » au montant de 110.00 \$ / heure pour un contrat de 3 ans (2018-2019-2020) au même taux horaire pour les trois (3) années;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser le service sous un contrat de 3 ans avec l'entreprise Mirroy pour le balai aspirateur de type « pure vacuum » et de mandater M. Alain Laprade, inspecteur municipal, afin de fixer l'horaire des travaux.

ADOPTÉE

072-03-2018

21. ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDERANT QUE l'entreprise Somavrac c.c. a déposé une offre de service concernant le service d'abat-poussière pour la saison 2018;

CONSIDERANT QUE la description de l'offre de service se lit comme suit :

- Chlorure de calcium liquide 35 %, vrac liquide, au prix de 0.34 \$ / litre, plus les taxes applicables, pour une quantité totale approximative de 12 800 litres;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une quantité approximative de 12 800 litres de chlorure de calcium liquide 35 % à 0.34 \$ / litre, plus les taxes applicables, de l'entreprise Somavrac c.c. et de mandater M. Alain Laprade, inspecteur municipal, afin de fixer l'horaire des travaux.

ADOPTÉE

073-03-2018

22. SCELLEMENT DES FISSURES

REPORTÉ.

074-03-2018

23. NIVELAGE

CONSIDERANT QUE l'entreprise Martel et Fournier a déposé une offre de service concernant le service de nivelage pour la saison 2018;

CONSIDERANT QUE la description de l'offre de service se lit comme suit :

- Service de niveleuse Volvo G960 au prix unitaire de 150.00 \$ / heure + autres outils (si requis et à ajouter au taux horaire de la niveleuse);
- Lames scarificatrices à pointes au carbure au prix unitaire de 10.00 \$ / heure;

- Scarificateur au prix unitaire de 4.50 \$ / heure;
- Un montant total de 164.50 \$ / heure avant les taxes.

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser le service de l'entreprise Martel et Fournier et de mandater M. Alain Laprade, inspecteur municipal, afin de fixer l'horaire des travaux.

ADOPTÉE

075-03-2018 **24. FAUCHAGE**

CONSIDERANT QUE l'entreprise Alain Bélanger et fils inc. a déposé une offre de service concernant le service de fauchage pour la saison 2018;

CONSIDERANT QUE la description de l'offre de service se lit comme suit :

- Tarif horaire faucheuse à disque : 70.00 \$;
- Tarif horaire débroussailleuse : 85.00 \$;
- Tarif au kilomètre : 11.75 \$ / km linéaire / largeur.

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser l'entreprise Alain Bélanger et fils inc. à procéder au fauchage pour l'année 2018 et de mandater M. Alain Laprade, inspecteur municipal, afin de fixer l'horaire des travaux.

ADOPTÉE

076-03-2018 **25. LIGNAGES DES RUES**

REPORTÉ.

077-03-2018 **26. REFECTION RUE DES SOREL – MANDATER DUROCHER DAUPHINAIS JULIEN, NOTAIRES INC.**

Le maire, M. Robert Julien, se retire pour être transparent lors de cette prise de décision.

CONSIDERANT la résolution No : 176-06-2017;

CONSIDERANT la résolution No : 391-12-2017;

CONSIDERANT QU'un acte de servitude doit être préparé dans le cadre de la réfection de la rue Des Sorel ;

Sur proposition de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu de mandater Me Anne-Marie Julien, notaire, à préparer l'acte de servitude.

ADOPTÉE

ADOPTÉE

078-03-2018 **HYGIENE DU MILIEU**
27. ARPE- AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ENTENTE DE COLLECTE

CONSIDERANT QUE ARPE est l'Association pour le recyclage des Produits Électroniques du Québec visant à promouvoir les comportements écoresponsables des citoyens du Québec;

CONSIDERANT QU' une entente doit être signée pour démontrer l'engagement de la municipalité envers l'ARPE;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de signer l'entente en collaboration avec ARPE. Que Mme Mylène Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim puisse signer l'entente.

079-03-2018 **28. MOIS DE L'ARBRE ET DES FORETS**

CONSIDERANT QUE le conseil souhaite participer au mois de l'arbre et des forêts de l'AFSQ (Association forestière du sud du Québec) en commandant 3 paquets de 50 feuillus et 2 paquets de 80 conifères ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de présenter une demande d'arbres à l'AFSQ dans le cadre de leur activité « Mois de l'arbre et des forêts 2018 ».

ADOPTÉE

080-03-2018 **29. GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – APPEL D'OFFRES**

CONSIDERANT QUE le conseil souhaite participer au 4^e appel d'offres de mise en commun pour la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques de la MRC puisque le présent contrat se termine au 31 décembre de cette année;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu que la municipalité désire être incluse dans l'appel d'offres en commun et d'en informer la MRC.

ADOPTÉE

081-03-2018 **URBANISME ET ZONAGE ET DEVELOPPEMENT**
30. EAU USEE DU STADIAUME SAINT-GUILLAUME - MATRICULE : 6182 39 2814

CONSIDERANT QUE le service de collecte d'eaux usées dessert cette propriété, mais que cette dernière s'avère être non raccordée au service;

CONSIDERANT QU'un test de coloration a été effectué le 3 juillet 2017 et a démontré un rejet direct dans l'environnement;

CONSIDERANT QUE le matricule 6182 39 2814 est en infraction en regard de l'évacuation des eaux usées;

CONSIDERANT QU'une lettre de l'inspectrice en bâtiment et environnement a été envoyée en date du 11 juillet 2017;

CONSIDERANT QU'une correspondance des procureurs de la municipalité a été envoyée au propriétaire, en date du 31 juillet 2017, afin de donner un délai supplémentaire de 15 jours pour transmettre à la municipalité un rapport d'ingénieur ;

CONSIDERANT QU'UNE résolution de conseil a été envoyée en date du 11 septembre 2017 afin que les travaux nécessaires à rendre les installations sanitaires conformes à toute réglementation municipale et provinciale soient faits au plus tard le 31 décembre 2017 ;

CONSIDERANT QUE nous n'avons reçu aucun rapport d'ingénieur ;

CONSIDERANT QUE des travaux de raccordement au réseau d'égout municipal ou de mise aux normes des installations sanitaires n'ont pas été effectués;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu;

- Qu'un échéancier des travaux doit être déposé au plus tard le 1er avril 2018 ;
- Que les travaux de mise aux normes des installations sanitaires ou du raccordement au réseau d'égout municipal soient complétés avant le début des activités de courses ;
- Que les toilettes fixes, éviers et lavabos soient condamnés afin d'éviter le déversement d'eaux grises et usées dans l'environnement.

ADOPTÉE

082-03-2018

31. AVIS DE MOTION PROJET DE REGLEMENT 232-2018 CONCERNANT LA TARIFICATION DES PERMIS

AVIS DE MOTION

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je, soussignée, Mme Francine Julien, conseillère, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, pour l'adoption prochaine du règlement N° 232-2018 concernant la tarification des permis.

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne qu'aucun coût n'est relié à ce règlement.

083-03-2018

32. ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 232-2018 CONCERNANT LA TARIFICATION DES PERMIS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la présente séance ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adopter le projet du règlement n° : 232-2018 intitulé : « *Amendement au règlement 110-2006 concernant la tarification des permis* »;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet du règlement n° : 232-2018 intitulé : « *Amendement au règlement 110-2006 concernant la tarification des permis* »;.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

084-03-2018 33. LOCATION DE SALLE MUNICIPALE – CSRG – 7 AVRIL ET 5 MAI

CONSIDÉRANT QUE le CSRG désire bénéficier de la salle municipale le 7 avril et le 5 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE le CSRG doit se conformer au règlement numéro 58-2001 « *règlement relatif à la location de la salle municipale* »;

CONSIDÉRANT QUE si des breuvages ou nourritures sont consommés sur place l'article 5 du règlement N° : 58-2001 doit être appliqué;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'autoriser l'utilisation gratuite de la salle municipale le 7 avril et le 5 mai prochain;

Il est aussi résolu que le conseil municipal se réserve le droit d'utiliser la salle municipale, à la date ci-haut mentionnée, si nécessaire.

ADOPTÉE

085-03-2018 34. APPUI- PROJET DE SENTIER SUR GLACE

QUE la municipalité de Saint-Guillaume appuie le projet de sentier sur glace du Centre Récréatif de Saint-Guillaume afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'appuyer la demande de projet de sentier sur glace du Centre Récréatif de Saint-Guillaume;

086-03-2018 35. LOCATION SALLE MUNICIPALE – ÉCOLE SAINT-GUILLAUME ET ST-BONAVENTURE

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Guillaume désire bénéficier gratuitement de la salle municipale le 16 mai prochain ainsi que du 1^{er} et 8 mai pour les pratiques;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Bonaventure désire gratuitement bénéficier de la salle municipale le 23 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Guillaume et Saint-Bonaventure doit se conformer au règlement numéro 58-2001 « *règlement relatif à la location de la salle municipale* »;

CONSIDÉRANT QUE si des breuvages ou nourritures sont consommés sur place l'article 5 du règlement N^o : 58-2001 doit être appliqué;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser l'utilisation gratuite de la salle municipale pour l'école Saint-Guillaume pour le 1^{er}, 8 et 16 mai prochain. Cependant, pour l'école St-Bonaventure, des frais d'entretien (ménage) seront chargés selon l'article 5 du règlement N^o : 58-2001.

Il est aussi résolu que le conseil municipal se réserve le droit d'utiliser la salle municipale, à la date ci-haut mentionnée, si nécessaire.

ADOPTÉE

087-03-2018 36. AUTORISATION DU CLUB 4x4 –CANTINE

CONSIDÉRANT QUE le Club 4x4 bois-francs inc. – Circuit de motoneige sur l'eau du Québec désire offrir le service de cantine le 6, 13 et 20 mai, le 9 et 24 juin ainsi que le 1^{er} et 22 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces événements se tiendront sur le terrain du Stadiaume (9 rue St-Joseph) et qu'uniquement des cantines seront installées sur le site;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser l'installation de cantines, lors des journées indiquées.

ADOPTÉE

088-03-2018 37. AUTORISATION POUR PERMIS DE CANTINE – AGRILAIT

MME DOMINIQUE LAFORCE SE RETIRE DE CETTE DECISION POUR ETRE TRANSPARENTE DE DECISION.

CONSIDÉRANT QU'Agrilait désire offrir le service de cantine pour une journée village aux puces afin d'y vendre des hot-dogs;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se tiendra le 2 juin 2018;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'autoriser l'installation d'une cantine chez Agrilait, afin d'y vendre des hot-dogs lors une journée village aux puces. Activité se tenant le 2 juin 2018.

ADOPTÉE

GENERAL

38. VARIA

39. CORRESPONDANCE

Un tableau des correspondances reçues durant le mois de février 2018 est remis aux membres du conseil.

40. PERIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

089-03-2018

41. LEVÉE DE LA SEANCE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien, de lever la séance à 21 heures, 06 minutes.

M. Robert Julien
Maire

Mylène Houle
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le **3 avril 2018**